

LES CUVES D'ARROSAGE

Pour l'entretien de vos espaces verts, optez pour un système d'arrosage pratique et performant.

Avantages:

- Ensemble très solide et léger, bénéficiant d'un centre de gravité très bas
- Version complète prête à l'emploi
- Cloisons anti-vagues de série ou en option selon les versions (voir descriptif). Pour une utilisation en toute sécurité, avec vitesse supérieure à 25 km/h et à partir de 1500 litres, privilégier les cuves avec cloisons anti-vagues.
- A fixer sur un plateau de camion ou ensemble complet sur remorque
- Pour utilisation avec ampliroll, nous consulter.

Les matériaux:

- Cuve en Polyester Fibre de Verre (PFV), inaltérable, résistante aux UV et à la corrosion
- Cuve en polyéthylène haute résistance, alimentaire et recyclable

COMMENT CHOISIR SA CUVE D'ARROSAGE.

La capacité:

- Cuve petite capacité
Économique → cuve polyéthylène
Longue durée → cuve PFV
- Cuve grande capacité → cuve PFV

L'utilisation:

- Sur plateau d'un véhicule roulant à moins de 25 km/h
→ cuve polyéthylène ou cuve PFV sans cloison
- Sur plateau d'un véhicule roulant jusqu'à 80 km/h
→ cuve PFV avec cloisons
- Manutention par chariot élévateur
→ cuve polyéthylène avec socle muni de passage de fourches

150

LE CODE DE LA ROUTE ET LES VÉHICULES REMORQUÉS

Permis de conduire (selon Arrêté du 18 janvier 2013)

| PTAC* remorque | PTAC* remorque + PTAC* véhicule tracteur | Permis nécessaire |
|----------------|--|---------------------------|
| ≤ 750 kg | - | Permis B |
| > 750 kg | ≤ 3500 kg | Permis B |
| > 750 kg | 3500 kg < et ≤ 4250 kg | Permis B96** ou permis BE |
| > 750 kg | ≥ 4250 kg | Permis BE |

*PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

**Le permis B96 consiste en une journée (7h) de formation spécifique, sans examen ou contrôle ni visite médicale

Homologation des remorques

selon la Directive Européenne N°2007/46, toutes les remorques, même avec un PTAC* ≤ 500 kg, doivent être homologuées.

Immatriculation des remorques

| PTAC* remorque | Immatriculation remorque |
|----------------|--------------------------------------|
| ≤ 500 kg | Idem véhicule tracteur |
| > 500 kg | Immatriculation propre en Préfecture |



Il est impératif que les utilisateurs des remorques se conforment aux exigences du Code de la Route et du Code Civil :

- ✓ Respect des vitesses maximum
- ✓ Permis
- ✓ Immatriculation
- ✓ Arrimage du chargement
- ✓ ...